



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 décembre 2025
PROCES VERBAL

L'an **deux mil vingt cinq, le huit décembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-CYR-LA-ROCHE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **Mme Nelly DUFFAUT**.

Étaient présents : Mme Nelly DUFFAUT, M. Jacques COUDERC, M. Laurent COLIN, Mme Magali FERNANDEZ, M. Olivier CHAUPRADE, M. Christophe MAURY, Mme Maud LE GUILLOU, M. Baptiste FERAL, M. Jean-Marc NOAILLE, Mme Agnès MULLIEZ, Mme Christelle COURTES, M. Alain PERSEC, Mme Marguerite LATOUR.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. David HENOCQ.

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 13

Secrétaire : Christophe MAURY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** approuve le compte rendu de la séance du 22 octobre 2025

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-044 : Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal Pays d'art et d'histoire Vézère ardoise

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a discuté et approuvé la proposition relative à la **désignation des représentants de la commune au syndicat intercommunal « Vézère Ardoise »**, créé au 1^{er} janvier 2026 pour porter le label « Pays d'art et d'histoire » à l'échelle des 48 communes membres. Cette décision vise à **assurer la continuité de la politique culturelle intercommunale** en nommant **Nelly DUFFAUT (titulaire) et Alain PERSEC (suppléant)** comme délégués, chargés de participer aux instances du syndicat et de rendre compte au conseil municipal. Leur mandat prendra effet dès la notification de la délibération au président du syndicat, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-9 du CGCT.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-045 : Portant sur la passation de contrat d'assurance statutaire du personnel

Le conseil municipal de Saint Cyr la Roche a discuté et approuvé la proposition relative au **renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel**, en retenant l'offre de la **C.N.P. (Caisse Nationale de Prévoyance)**. Cette décision vise à **garantir la continuité de la couverture des agents** pour une durée d'un an, avec une entrée en vigueur au **1er janvier 2026**, et autorise Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-046 : Recensement 2026

Le conseil municipal de Saint Cyr la Roche a discuté et approuvé la proposition relative à la **nomination d'un agent recenseur** dans le cadre du **recensement de la population prévu en 2026**. Cette décision vise à **désigner officiellement Madame RAMADE Gisèle** pour assurer cette mission, conformément aux obligations légales de la commune. Sa nomination prend effet immédiatement.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-047 : Portant sur la participation aux frais de scolarité de l'école d'Objat – Année 2024-2025

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a discuté et approuvé la proposition relative au **règlement des frais de scolarité des enfants de la commune scolarisés à Objat pour l'année 2024-2025**.

Cette décision vise à **prendre en charge les coûts de scolarité pour les élèves ne pouvant être accueillis dans les sections disponibles au RPI local** (Saint-Cyr-la-Roche/Vars), tout en excluant les frais pour les enfants déjà éligibles à un enseignement équivalent sur le territoire communal. La mise en œuvre est immédiate, avec un **paiement total de 7 766 €** à la commune d'Objat, conformément au tableau validé en séance.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-048 : Demande d'avenant au contrat de solidarité communale avec le département

Le conseil municipal de **Saint-Cyr-la-Roche** a examiné une proposition relative à **l'utilisation des reliquats de crédits du contrat de solidarité communale** avec le département de la Corrèze. Plusieurs projets ont été menés à terme (rénovation de la salle polyvalente, du four à pain, du vitrail de l'église, et aménagement de la cour d'école), mais le projet de **rénovation du bourg**, initialement prévu, est reporté à 2026 en raison des études en cours (menées par Corrèze Ingénierie). Un reliquat de **19 172 €** issu de la salle polyvalente pourrait être redéployé pour financer les **études préliminaires (missions EP et AVP)** de ce projet, avec une demande de subvention départementale à 25 %. **Décision** : Le conseil a **ajourné** ce point à une prochaine séance, faute d'éléments complets pour statuer.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2025-049 : Rémunération agent recenseur

Le conseil municipal a approuvé le **recrutement d'un agent contractuel recenseur**, en application des articles L.332-8 et L.332-13 du code général de la fonction publique. Cette décision, motivée par la taille démographique de la commune (moins de 1 000 habitants), prévoit un **contrat à temps partiel (18h/semaine)** avec une indemnité forfaitaire de déplacement pour l'ensemble de la mission. Les crédits, imputés au budget 2026 (chapitre 12, article 6413), permettront une mise en œuvre dès l'exercice concerné.

13 VOTANTS - 13 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Questions diverses

- 1- Présentation sur les compétences eau et assainissement conformément à l'article D 2224-3 du CGCT.

2 - Projet : Aménagement du Bourg

Les propositions des bureaux d'études ont été analysées en collaboration avec Corrèze Ingénierie. Pour mieux appréhender les détails de chaque projet d'aménagement, il a été jugé important de rencontrer les prestataires concernés.

3 - Economie éclairage : Compte rendu de la réunion FDEE du 27 novembre 2025 à Orgnac par Jean Mac NOAILLE.

En 2026, FDEE réalisera une étude pour l'enfouissement des lignes électriques du bourg de Saint-Cyr-la-Roche.

D'ores et déjà, 36 équipements d'éclairage ont été renouvelés sur la commune, générant des économies significatives.

Par ailleurs, l'installation d'un compteur dédié à l'espace public est envisagée. Cette mesure permettrait de proposer des tarifs avantageux pour les organisateurs d'événements, tout en optimisant la gestion des dépenses liées à l'éclairage.

4 - Les travaux de démolition de l'immeuble en péril de Laroche ont été engagés par le propriétaire.

5 - Presbytère : lecture de l'avis de l'avocate de AMO concernant le bail emphytéotique. Des travaux de rénovation ont été réalisés par Corrèze Habitat dans le logement vacant. Il est à nouveau loué à partir de décembre 2025.

6 - Location de la salle des fêtes pour le 31 décembre Pour le réveillon du 31 décembre, la salle des fêtes ne sera pas mise à disposition des particuliers. En revanche, elle reste accessible aux associations de la commune de Saint-Cyr.

La séance est levée à 23h50

Le présent procès-verbal est arrêté en date du 08 décembre 2025

Signature Maire, Mme Nelly DUFFAUT



Signature Christophe MAURY.